



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Lettres et Philosophie EAD
Année universitaire 2019-2020**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 3 août 1994 relatif au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires Options A et B;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux Jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 23 septembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Le Jury du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires Option A (Littéraire) est ainsi constitué pour l'année universitaire 2019-2020

Président(e) : Henri GARRIC

Membres :

Véronique ASSADAS

Nathalie MOREL

Brigitte DENKER-BERCOFF

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Lettres et Philosophie est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Lettres et Philosophie et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 19 février 2020

Le Directeur de l'UFR Lettres et Philosophie

Henri GARRIC

**Le Directeur de l'UFR
Lettres & Philosophie
Henri GARRIC**